

parties des vieilles provinces. Une foule de petites villes et de villages ont surgi ou se sont développés, et le besoin de travaux publics s'y fait vivement sentir. Peu de gens se sont encore occupés de ces entreprises publiques, mais celles qui ont été exécutées par des concessionnaires ont invariablement donné des profits considérables. La valeur des concessions municipales est d'ailleurs si bien établie qu'il est inutile d'insister sur ce point.

Le nombre de villes et de villages, où des aqueducs, des égouts, des installations d'éclairage, des ponts municipaux, des marchés publics sont à construire, est très grand. Le privilège de les construire et de les exploiter serait promptement accordé à une société qui ne demanderait aucun aide financier à la municipalité, et à des conditions qui constitueraient un monopole profitable.

Les placements faits dans de telles entreprises offrent des garanties presque aussi absolues que les valeurs municipales. L'eau, les égouts, la lumière sont de nécessité première. Un aqueduc, un égout municipal, une installation d'éclairage électrique ne peuvent pas ne rien rapporter. Il

HG
4360
Q4C74
1902

